

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 657

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement d'emprunt suivant :

Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives à la réfection des infrastructures de la rue Clémenceau et de la rue Payette (entre Diane et Lacombe) et une dépense et un emprunt d'un montant de 9 300 000 \$ à ces fins

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 26 septembre 2024.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Repentigny, ce 9^e jour du mois d'octobre 2024.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA, avocat